

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le défi : comprendre la RDC dans ses problèmes de fond aujourd'hui

par Kä Mana, professeur d'éthique et de philosophie politique à l'Université évangélique du Cameroun : deux clés de lecture pour comprendre les vrais problèmes auxquels la nation congolaise est confrontée.



Page 4

Multinationales US : entre transparence et toute puissance



La réforme de Wall Street a permis une avancée majeure dans la lutte pour plus de transparence. Mais au-delà d'interrogations pratiques et techniques, faut-il réellement y voir un signal politique encourageant ? Page 10

Tu sais qui je suis ?

C'est par cette phrase d'intimidation que nous avons entendu le lieutenant-colonel français Romuald Létondot interpellé, le 10 août, dans une rue de Lomé, le journaliste Agbedivlo Komi, alias Didier Ledoux, qui photographiait, pour son journal *Liberté*, une manifestation contre l'interdiction de réunion d'un groupe de citoyens.

(suite page 3)

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE
Erratum– Togo, à coups de grenade– Les bonnes affaires d'Areva au Soudan – Le secrétariat d'Etat à la Coopération a disparu – Sénégal, une Françafrique plus raffinée – Ali Bongo comme Coué – Vive la Coloniale

→ P. 1 & 3 Edito TU SAIS QUI JE SUIS ?

→ P. 4 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO Le défi : comprendre la RDC dans ses problèmes de fond aujourd'hui
Deux clés de lecture pour comprendre les vrais problèmes de la nation congolaise.

→ P.6 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE
Littérature coloniale et (?) francophone.
– Guinée, Bourgi vulgaire entremetteur

→ P. 7 BOLLORÉ NOUS ÉCRIT ENCORE
Le groupe Bolloré, visiblement très agacé par nos commentaires, nous a fait parvenir un nouveau droit de réponse.

→ P. 7 FRANCE Crime contre l'humanité : une impunité désormais légale
Sans surprise, l'Assemblée a adopté le 12 juillet la loi censée adapter le droit français aux statuts de la Cour pénale internationale. Sans revenir sur aucune des clauses de cette loi, la rendant inoffensive dans la pratique.

→ P. 8 MAURITANIE Contre qui la France est-elle en guerre au Sahel ?
Comment le chiffon rouge du terrorisme permet aux puissances étrangères d'affirmer leur présence militaire dans la zone sahélienne.

→ P. 10 Multinationales US : entre transparence et toute puissance.
La réforme de Wall Street a permis une avancée majeure dans la lutte pour plus de transparence. Mais au-delà d'interrogations pratiques et techniques, faut-il réellement y voir un signal politique encourageant ?

→ P. 11 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE
Tchad, l'ingrat Déby marchande – Une poutre dans l'œil de Leenhardt – L'Afrique merveilleuse du CIAN

→ P. 12 LES BRÈVES DU BURKINA
Penne, au Panthéon de la Françafrique – Un vieux routier en chasse un autre – Compaoré rectifie la Constitution

Erratum Faux billets

Une erreur s'est glissée dans l'article « Comores, Rififi dans la démocratie séparée » publié dans le numéro de juillet-août (*Billets* n°193). La perspective des vacances d'été a semble-t-il altéré notre vigilance puisque nous écrivions que le changement de constitution avait eu lieu en 2004. Il fallait bien sûr comprendre qu'il s'agissait de 2002.

Togo : à coups de grenades

Il aura fallu l'utilisation d'une grenade à fragmentation (de fabrication française, contribution tricolore à la démocratisation du régime Gnassingbe...) dans la répression des militants de l'UFC qui persistent à contester le résultat de la dernière élection présidentielle, pour que M. Spirelet, représentant de l'UE au Togo rappelle timidement, le 11 août dernier, que le respect des Droits de l'homme est censé être « au centre des priorités et des valeurs européennes ». Le même jour, il annonçait, sous couvert de lutte contre la pauvreté bien sûr, un appui budgétaire au régime de 8,2 millions d'euros. Ça fait combien de grenades à fragmentation ?

Les bonnes affaires d'Areva au Soudan



« Il n'existe pas de compagnies minières françaises en Afrique », expliquait doctement le candidat Sarkozy à Cotonou en mai 2006, oubliant un peu vite les activités d'Areva, entre autres.

Outre l'exploitation de l'uranium, le numéro un mondial du nucléaire est également présent dans le secteur aurifère, notamment à travers sa filiale La Mancha Ressource Inc, inscrite à la bourse de Toronto, paradis (fiscal) des groupes miniers. Celle-ci est présente en Côte

d'Ivoire, mais aussi au Soudan, où elle exploite, en partenariat avec le gouvernement soudanais, la plus grosse mine d'or du pays à Hassaï, au nord du pays. Le 19 août, le ministre soudanais des mines, Abdel Baqi al-Jaylani, s'est rendu en France en vue de renforcer la coopération économique entre les deux pays. Il a visité le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) en vue de compléter la carte géologique du Soudan et de développer l'exploitation minière.

Il s'est également entretenu avec notre ministre des Affaires étrangères qui fut, on s'en souvient, un des farouches pourfendeurs du régime soudanais, dont le chef fait aujourd'hui l'objet d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale. « J'ai dit à M. Kouchner : "laissez la politique de côté... vous devez protéger vos intérêts au Soudan. Car si vous vous éloignez du Soudan, d'autres vont venir à votre place », a déclaré le ministre soudanais à l'AFP. Message apparemment très bien reçu puisque la filiale d'Areva annonçait fin juillet des résultats de prospection « hautement prometteurs » dans les monts Nuba, région politiquement sensible située à la lisière du Nord et du Sud-Soudan... Sur les relations entre exploitation aurifère et uranifère, on relira avec profit cet article du journaliste Gilles Labarthe : *Or et uranium : un couple ravageur*. (<http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=42794>)

Avis de recherche : le secrétariat d'Etat à la coopération disparu !

Démissionné pour cause de scandale immobilier, Alain Joyandet était visiblement irremplaçable, à moins que sa fonction ne soit finalement inutile, puisque son poste (que les occupants successifs et certains journalistes continuaient à confondre avec un ministère) n'a pas été (pour l'instant ?) à nouveau pourvu. C'est son ministre de tutelle, Bernard Kouchner, qui écope officiellement de ses fonctions, et qui, avec sa grandiloquence coutumière a promis « une action renouvée, une action renforcée, une action dont l'imagination, la solidarité et la fraternité sont les maîtres mots ». Voilà pour le côté paillettes, pour le reste, les choses sérieuses continueront bien



sûr entre le président et son secrétaire général et Dov Zérah, le nouveau patron de l'agence française de développement (*Billets* n°193)

Sénégal, une françafrique plus raffinée !

Le remplaçant de Ruffin à l'ambassade de France au Sénégal, Nicolas Normand, a rapidement tenu à se démarquer de son prédécesseur : « Jean-Christophe Ruffin a sa personnalité, c'est un écrivain, un académicien. Il a un charisme important. Moi, je suis un fonctionnaire, un diplomate, un spécialiste de l'Afrique », a-t-il déclaré dans une interview au quotidien sénégalais *L'Observateur* (16 août). Un « spécialiste » et un passionné : « Plus on découvre ce continent, plus on est fasciné par la complexité et par l'intérêt des sujets qu'on y rencontre.



Et aussi par les Africains qui sont très communicatifs et avec qui l'on peut avoir des relations très intéressantes. » Fallait-il en douter ? Interrogé sur les accusations (tardives!) de son prédécesseur, il reconnaît que « *ces réseaux qui s'activaient, par le passé, pour soutenir des régimes souvent sans tenir compte de la démocratie* » (...) *ont juste changé de forme avec des méthodes simplement plus raffinées (sic !)* » si l'on en croit « *certains observateurs* », mais il ne les condamne pas « *a priori* ». Il pense d'ailleurs « *que c'est une erreur de penser qu'il y a des réseaux occultes* ». La preuve, « *Robert Bourgi exprime souvent son point de vue de manière publique et donc les choses sont assez claires pour tout le monde* ». Quant à « *ce que l'on appelle la Françafrique, c'est une façon d'exprimer la complexité des relations entre la France et l'Afrique* ». En revanche, il n'est pas complexe de comprendre à qui Nicolas Normand doit son poste, nommé contre l'avis du Quai d'Orsay...

Ali Bongo comme Coué

Pour Ali Bongo qui, comme Nicolas Sarkozy, veut aussi tourner, chaque année, la page de la Françafrique, c'est plutôt la méthode Coué. Tout en ignorant ce « *qu'est la Françafrique. Nous n'étions pas là quand elle a été conçue* », le fils d'Omar juge que « *cette Françafrique-là est bel et bien enterrée.* »

Vive la Coloniale !

Philippe Leymarie rapporte sur son blog « Défense en ligne » (19 juillet) le contenu de la dernière revue trimestrielle *Le Casoar*, des élèves et anciens élèves de Saint-Cyr. Culte du chef, nostalgie coloniale et forte proportion d'aristocrates, rien n'y manque ! La palme de la bêtise à cet ex-général Le Borgne qui affirme que c'est « *par pure charité* » que les militaires français sont en Afghanistan. « *Mais de cette charité, continue Le Borgne, les réactions de nos concitoyens le montrent à l'envi, nous ne sommes plus capables. Et si je dis "plus", et non "pas", c'est en référence à notre œuvre coloniale, qui a été en son temps gaillardement assumée, toute charitable qu'elle fût, n'en déplaise aux militants de la repentance* ». C'est par pure charité que nous concluons que Leborgne a visiblement de gaillardes œillères.

Tu sais qui je suis ?

Suite de la page 1

Le militaire français se trouvait «fortuitement» sur les lieux. Sa voiture avait reçu un jet de pierre et il s'adressait aux gendarmes togolais. La scène de l'altercation a été filmée par un autre journaliste togolais, Noël Kokou Tadeignon, correspondant de l'agence Reuters et a été vue sur le net plus d'un million de fois en quelques jours. Mais aucune télé française ne l'a montrée.

Il ne faut pas laisser cette question sans réponse - Oui, Rom, je sais que tu es l'armée française au Togo, en Afrique. Tu peux concevoir une légitime amertume de la mesure que le ministre des armées a prise à ton encontre en te sanctionnant de dix jours d'arrêts. Les militaires sont toujours piégés par les politiques, qui se voilent hypocritement la face devant une réalité soudain révélée toute crue et dont le spectacle serait de nature à « *porter atteinte au renom de l'armée française* », alors que tu fais ton boulot, le seul boulot que l'armée française t'a appris à faire : mater des bounoules.

Qui aurait cru que, cinquante ans après l'indépendance, dont quarante sous la coupe d'un général, l'État togolais serait toujours incapable de commander son armée sans les conseils d'un lieutenant-colonel français ? En réalité l'armée togolaise, comme bien des armées d'Afrique francophone subsaharienne, est une armée d'occupation au service d'un pouvoir retranché dans un bastion. Le citoyen est l'ennemi. Le pouvoir a peur et fait régner la terreur. Et qui est le plus expert en occupation dans le domaine colonial de la France sinon un militaire français ?

Tout naturellement Romuald Létondot menace ensuite le journaliste, qui proteste qu'il fait son travail, de faire appel au RCGP (Régiment commando de la garde présidentielle), troupe de choc, surentraînée, surarmée, redoutable et redoutée, utilisée pour la répression brutale de toute opposition dans le pays. Les régimes dictatoriaux tiennent en respect leur population par ces gardes présidentielles, longtemps commandées, en particulier au Gabon et en Centrafrique, par des militaires français, qui ont dû se résigner ensuite, pour respecter les convenances, au rôle de conseiller.

Le ministère de la Défense togolais a stigmatisé, dans un communiqué, le danger que représente l'information pour le système français : « *Cet incident [...] aurait pu être circonscrit si malheureusement la scène de l'altercation n'avait pas été filmée par un témoin de nationalité togolaise qui l'a mis en ligne sur le web sans se soucier des conséquences graves que la vidéo pourrait avoir aussi bien pour l'officier français que pour notre pays le Togo* ». Didier Ledoux vient lui, le 25 août, de subir une agression punitive par les gendarmes togolais. Il a été enlevé et roué de coups. Loin des photographes.

Odile Tobner

Droit de réponse

A la suite de la parution l'éditorial, "Bolloré désenclave l'Afrique" (Billets d'Afrique n°192, juin 2010, à relire sur survie.org), le directeur général de la société Bolloré, Gilles Alix, nous avait adressé un droit de réponse que nous avons publié assorti d'indispensables commentaires. Ce qui nous a valu un deuxième droit de réponse.

A lire page 7.

Retrouvez tous les articles
de *Billets d'Afrique et d'ailleurs*
depuis 1993 sur survie.org
mais aussi sur Facebook et Twitter

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le défi : comprendre la Nation congolaise aux problèmes de fond aujourd'hui

L'auteur :
Kā Mana



Philosophe, théologien et analyste politique congolais, Godefroid Kangudie Mana alias Kā Mana est actuellement directeur du Ceros à Porto-Novo au Bénin. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Destinée Négro-Africaine* (1987), *L'Afrique va-t-elle mourir ?* (Karthala, Paris, 1993), *Théologie africaine pour temps de crise* (Karthala, Paris, 1993), *Christ d'Afrique* (Karthala, Paris, 1994), *Chrétiens et Eglises d'Afrique : penser l'avenir* (CLE, Yaoundé, 1997) *La nouvelle évangélisation en Afrique*, (Karthala, Paris, 2000) - *Philosophie africaine et culture* (Malaika, Ottawa, 2003), *L'Afrique de la mondialisation* (Malaika, Ottawa, 2003), *Réussir l'Afrique*, Cypre, Cameroun (2004), *La Mission de l'Eglise africaine*, Cypre, Cameroun (2005).

Dans le contexte mondial actuel où il est difficile de comprendre les vrais problèmes de la république démocratique du Congo, il me paraît utile de fournir ici deux clés de lecture qui permettent de saisir les enjeux que beaucoup de préoccupations de surface cachent souvent concernant le défi auquel ce pays est orageusement confronté.

Première clé : un leadership problématique

Je commence par une scène significative qui m'a été rapportée par une personnalité congolaise crédible, sourire aux lèvres. Cette scène se déroule le 30 juin 2010, juste après l'impressionnant et majestueux défilé de la célébration du cinquantième de l'Indépendance du pays. Dès que les chefs d'Etat et les hauts dignitaires du régime eurent quitté leurs sièges pour prendre place dans les limousines qui devaient les reconduire à leurs demeures, une forte cohorte de jeunes gens se précipite vers le siège où était assis le président rwandais, Paul Kagame. Chacun de ces jeunes veut être photographié, glorieusement assis sur cette chaise, comme si une telle photo avait une importance capitale pour lui dans toutes les solennités organisées pour les cinquante ans d'autodétermination de la République démocratique du Congo. Le geste peut paraître anodin ou quelque peu ridicule aux yeux des bien-pensants congolais. Je le trouve pour ma part fortement symbolique et fortement lourd de sens. Il signifie que de toutes les personnalités présentes aux festivités de l'indépendance, l'homme le plus important pour les Congolais n'était ni le roi des Belges, ni le secrétaire général des Nations unies, ni aucun président invité par le chef d'Etat congolais, mais Paul Kagame. Oui, Paul Kagame en personne. Celui-ci était d'ailleurs arrivé

au grand défilé avec un énorme retard et il avait fait attendre tous les prestigieux invités avant que les cérémonies ne commencent, signe de l'importance que revêtait sa visite à Kinshasa pour le cinquantième de l'indépendance.

Pourquoi cet homme a-t-il tant fasciné ces jeunes qui ont cru communier avec son esprit en allant se faire photographier sur un siège qu'il venait de déserrer ? Ma conviction est que ces jeunes gens ont instinctivement compris l'une des clés essentielles pour saisir ce qui se déroule actuellement au Congo-Kinshasa : la faiblesse géopolitique et le déficit socio-militaire du pouvoir en place en RDC face à la montée en puissance du Rwanda. Pays dont le président dérouté, intrigue et désespère la jeunesse congolaise en même temps qu'il la fascine et l'envoûte par sa posture énigmatique dont les lettres de gloire est d'avoir transformé un petit pays très pauvre et fortement marqué par le génocide en une puissance régionale. Une puissance qui a terrorisé, terrassé, dominé et sans doute vassalisé le Grand Congo, au point d'être devenu aujourd'hui le vrai problème de tous les Congolais, de gré ou de force.

Le siège occupé par Kagame au défilé du 30 juin n'a attiré tant de jeunes que parce qu'il dévoilait une certaine impuissance et une certaine incapacité du pouvoir actuel de Kinshasa à répondre de manière fertile et crédible au défi du Rwanda non seulement sur le territoire de la RDC au plan militaire et sécuritaire, mais dans l'esprit, dans la conscience et dans l'imaginaire des Congolais.

Depuis le génocide au Rwanda et son effet boomerang dans toute la région des Grands Lacs, la classe dirigeante qui a remplacé Mobutu n'a jamais su comment gérer véritablement le problème du Rwanda et faire accéder le Congo à une stature géopolitique digne de ses richesses et de ses atouts. Un temps, le Rwanda est un allié pour le pouvoir congolais, un autre temps, il est l'ennemi public numéro. Un temps, il est l'épouvantail par excellence, un autre temps il est l'allié incontournable. Un temps il est haï par les dirigeants

golaise dans ses



de Kinshasa, un autre temps il est adulé comme le voisin providentiel. Cette tergiversation constance révèle l'inconsistance du leadership congolais et son inaptitude à bâtir le Congo comme une puissance respectable dans la région des Grands Lacs et partout en Afrique. C'est cette faiblesse du pouvoir en place que certains jeunes ont dénoncée en allant communier au « paralet » rwandais symbolisé par le siège de Kagame au défilé du 30 juin. On ne peut pas comprendre le problème congolais si on ne le saisit pas à la lumière de cette faiblesse de son leadership dans un contexte géopolitique d'une région des Grands Lacs dominée par le Rwanda. On ne peut comprendre pourquoi la communauté dite internationale ne veut pas clairement soutenir le Congo dans les tribulations qu'il traverse dans ses conflits avec ses voisins si l'on ne voit pas que la direction politique du pays pose problème par son inconsistance, par son insignifiance et par sa gouvernance

manifestement erratique, C'est là la première clé de lecture que je propose pour une intelligence globale de la situation congolaise actuellement.

Deuxième clé : un peuple malade de lui-même

La deuxième clé, je l'ai trouvée dans un événement tragique qui a bouleversé les cœurs et les esprits il y a quelques mois en RDC et que l'on connaît maintenant sous le nom de « la catastrophe de Sange ».

De quoi s'agit-il ? Dans un gros village de l'Est du pays, entre la ville de Bukavu et la ville d'Uvira, un camion citerne rempli de carburant s'écroule dans un banal accident de circulation. Cette cité rurale s'appelle Sange. C'est un carrefour très fréquenté où se croisent de passagers habitués à s'arrêter là pour se ravitailler en produits de toutes sortes. Ce jour-là, avec l'accident du camion-citerne, une multitude de jeunes et d'adultes se rue vers le camion, ouvre

la citerne par la force et déclenche une véritable opération d'approvisionnement en carburant comme si celui-ci était une manne tombée du ciel. Au bout de longues heures de cette activité intempestive, c'est la catastrophe : la citerne explose pour une raison jusqu'ici inconnue. Le feu s'embrase à une vitesse d'enfer et libère un vent igné d'apocalypse. Bilan : plus de 270 morts et un nombre incalculable d'enfants, d'adolescents et d'adultes grièvement brûlés.

On peut voir dans cette tragédie un banal fait divers ou une simple péripétie dans une dramatique générale d'un pays confronté depuis de nombreuses années maintenant au calvaire des guerres et de conflagrations meurtrières. A mes yeux, il y a dans la tragédie de Sange plus que cela. Beaucoup plus que cela. Il y a dans cette catastrophe le Congo malade de lui-même, malade de son esprit, malade de ses mentalités populaires.

En effet, si l'on ne s'en tient qu'au nombre de morts et de sinistrés ; si l'on ne voit que les douleurs des populations et les souffrances endurées par les familles, on peut croire que cette catastrophe n'est qu'une nouvelle station sur le chemin de croix d'un peuple meurtri.

Les choses changent du tout au tout si on cherche à s'interroger sur le sens de cette catastrophe et que l'on se pose la question suivante : et si la vraie catastrophe était ailleurs ? Et si la vraie catastrophe était dans la pathologie psychique d'une nation comme la nation congolaise, où les jeunes comme les adultes ont intériorisé la culture du pillage, du gain facile, du vol institutionnalisé et du mépris à l'égard des biens d'autrui et des richesses communautaires ? Se précipiter comme les jeunes et les adultes de Sange l'ont fait pour s'emparer du carburant dans la citerne d'un camion renversé en croyant qu'il s'agit d'une manne tombée du ciel, ne s'agit-il pas là de l'expression d'un pays en effondrement éthique ?

Il y a pire : un chercheur de cette région a affirmé qu'à Sange et sur tout le parcours de la route Bukavu-Uvira, une culture de banalisation de la mort fait que tout camion accidenté est objet de pillage. Des hommes et des femmes sont dépouillés de leurs biens et les survivants sont massacrés pour qu'ils ne puissent pas témoigner plus tard des forfaits commis.

Certains religieux ont même affirmé que c'est pour châtier Sange de ses crimes de massacre d'innocents que Dieu a envoyé cette catastrophe. Il s'agit là d'une



Kä Mana : deux clés et trois dynamiques.

interprétation spiritualo-métaphysique du drame, qui en dit long sur l'état de la raison et de la puissance de réflexion chez ces fonctionnaires de Dieu qui renvoient tout vers l'invisible.

Un pays capable de condamner sa jeunesse et ses adultes à ce type de logique et à ce type d'acte est un pays psychiquement malade.

A Sange, cette maladie a dévoilé un certain esprit congolais : celui de la banalisation du mal, de l'accoutumance au crime, de l'effondrement des valeurs.

Le Congo s'est tellement enfermé depuis des années dans cette ambiance qu'il a développé des mentalités qui le détruisent totalement. Ce ne sont pas seulement les dirigeants qui sont pris dans cette dynamique destructrice, mais le peuple congolais lui-même, surtout dans la région de l'Est du pays qui est vraiment le miroir grossissant du mal de la RDC.

On ne peut pas comprendre ce pays si l'on ne tient pas compte de cette mentalité globale qui gangrène les esprits.

Orientations pour le changement

Si la situation de la RDC est aujourd'hui celle que je viens de présenter avec mes deux clés de lecture, la réponse que le Congo devra trouver face à ses problèmes est celle de la construction d'un leadership responsable et de l'invention d'une nouvelle culture fécondée par des valeurs éthiques fondamentales. C'est là le vrai défi congolais aujourd'hui. Il exige une nouvelle dynamique éducative et une nouvelle exigence d'engagement politique dont les citoyens les plus conscients des enjeux de l'avenir du Congo devraient s'occuper.

Par quelle voie ? Par une triple dynamique :

- La dynamique de la conscience

constructrice qu'il est urgent de susciter chez tous ceux et toutes celles qui veulent que le Congo change positivement et profondément ;

- La dynamique de l'innovation sociale, avec l'intensification des réseaux éducatifs à l'échelle de toute la population, dans une démocratisation des savoirs politiques pour l'émergence d'une solide culture éthique locale ;

- La dynamique d'émergence de nouvelles forces politiques pour un renouveau de la gouvernance pour juguler le mal congolais et relever le défi que ce mal met en lumière.

Kä Mana

Professeur d'éthique et de philosophie politique à l'Université évangélique du Cameroun

Est de la RDC : le rapport explosif de l'Onu

Un rapport provisoire du Haut-commissariat de l'ONU aux Droits de l'homme révélé par *Le Monde* (26 août) estime que des faits de « génocide » ont pu être commis en République démocratique du Congo (RDC) en 1996 et 1998 par des militaires rwandais de l'APR ou leurs alliés de l'AFDL. D'après le journal, ce rapport incrimine également huit armées nationales et 21 groupes armés irréguliers qui ont pris part à la deuxième guerre de RDC entre 1998 et 2003. Rien de nouveau puisque les observateurs de la région savent de longue date ce que rapporte le Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme. Ce rapport, bilan d'une décennie ans de guerre (1994-2003) révèle toutefois l'ampleur des crimes commis dans la région. Deux questions demeurent cependant en attendant sa publication fin septembre : le rapport aborde-t-il la responsabilité de l'ONU et des autorités françaises de l'époque dans ce conflit meurtrier ? Car l'origine de cette abomination que vit encore l'est de la RDC, avec des casques bleus inutiles, trouve aussi son origine dans la protection offerte par l'opération Turquoise, sous label onusien, aux génocidaires hutus fuyant vers l'ex-Zaïre devenu RDC. En créant des bases arrières au Kivu et en prenant le contrôle des camps de réfugiés hutu, ils ont contribué à déstabiliser une région déjà fragilisée par l'incurie de décennies de gouvernement Mobutu.

Enfin, ce rapport se penche-t-il sur la complicité des multinationales occidentales avides de ressources minières dont la région est si riche ?

Guinée : Bourgi fait les présentations

Nous sommes heureux d'apprendre que Claude Guéant, le secrétaire général de l'Elysée, a un favori pour l'élection présidentielle guinéenne. Ex-cadre de la Banque centrale et ancien Premier ministre sous Lansana Conté (décembre 2004-avril 2006), Cellou Dalein Diallo lui a été présenté par Robert Bourgi et il s'est déjà entretenu une dizaine de fois avec lui (*Jeune Afrique*, 1^{er} août 2010). Un favori de plus à rajouter à une liste déjà trop longue : Ali Bongo, Mohamed Ould Aziz, Karim Wade, Andry Rajoelina... Après un 1^{er} tour contesté le 27 juin, le deuxième tour de la présidentielle aura lieu le 19 septembre.

Littérature coloniale et (?) francophone

Sans le lieutenant-colonel Romuald Létondot, personne, hors ses amis et proches, n'aurait jamais lu la chronique familiale pourtant confiée par son épouse, via *facebook*, au monde entier. Extraits :

« Nous avons retrouvé avec bonheur du personnel de maison [...] Abraham est notre gardien-jardinier, Alphonse notre cuisinier-maître d'hôtel et Hippolyte notre ménagère - repasseuse. Ils sont avec nous tous les jours de la semaine, sauf le dimanche, jours (sic) de repos. Ils se sentent chez eux et voient défiler tous les deux ans des "yovo", les blancs, et doivent s'adapter aux nouveaux patrons. Ils sont adorables, et nos enfants les ont adoptés sans problème. [...] »

Lomé devait être une bien jolie ville dans les années 70, malheureusement comme beaucoup de ville (sic) africaine (sic), rien n'est entretenu, les bâtiments ne sont pas repeints et certains s'écroulent, avec nos yeux d'européen (sic) sensibilisés au beau et au respect de l'environnement, on est un peu choqué voir (sic) écauré. La ville est sale voir (sic) "dégoûtante, gluante, visqueuse..." surtout au moment des fortes pluies puisque les égouts (sic) n'existent pas... tout flotte, c'est indescriptible. [...] »

Romuald travail (sic) auprès du chef d'état-major de l'armée de terre togolaise (CEMAT), il est son conseiller "blanc" [...] Il découvre son boulot mais un bon petit gars comme lui n'est jamais surpris et puis c'est un amoureux de l'Afrique [...] tout semble s'organiser au mieux pour que notre séjour se déroule sous les meilleurs auspices (sic) [...] venez nous voir... vous ne serez pas déçu, exotisme, authenticité, un univers si différent du monde occidental. »

On comprend que, baignant dans ce folklore, on ait un certain mal à saisir la réalité de l'Afrique d'aujourd'hui et des Africains tels qu'ils sont.

Crimes contre l'humanité : une impunité désormais légale

Sans surprise, l'Assemblée a adopté le 12 juillet, en catimini, la loi censée adapter le droit français aux statuts de la Cour pénale internationale. Sans revenir sur aucune des clauses de cette loi, la rendant inoffensive dans la pratique.

Dans son numéro estival, *Billets d'Afrique* (n°193) dénonçait les positions défendues par la France et l'issue probable du congrès de révision de la Cour pénale internationale (CPI) qui s'est tenu à Kampala (Ouganda). Début juillet, les conclusions finales ont été rendues dans lesquelles figurait la fameuse clause soutenue par le gouvernement français, qui permet à un pays de soustraire temporairement ses citoyens de la justice internationale pour les actes de crimes de guerre. Plusieurs Etats européens s'attendaient à la suppression de cette clause. Mais, au nom du consensus

général, elle a finalement été maintenue, et même prolongée pour cinq années supplémentaires.

Sans surprise, l'Assemblée nationale (ou du moins une poignée de députés) a adopté la loi censée adapter le droit français aux statuts de la Cour pénale internationale. La poignée de députés présents dans un hémicycle déjà en vacances n'a pas jugé utile de revenir sur les clauses qui, dans la pratique, rendront cette loi inoffensive : les criminels contre l'humanité ne pourront être poursuivis que sur l'initiative du parquet, uniquement si leur résidence « habituelle » est située en France, sous réserve que les crimes commis soient punissables par la législation du pays où ils ont été commis et à condition que la CPI ait abdiqué sa compétence (ce qui est l'exact inverse du principe de complémentarité prévu par le statut de Rome : la CPI n'entrant en jeu qu'en cas de défaillance des Etats). Enfin le principe de prescription des crimes de guerre a été maintenu, contrairement au droit international, même si la durée de prescription a été portée à trente ans au lieu de dix avant le vote de la loi. En janvier

dernier, Michèle Alliot-Marie et Bernard Kouchner s'indignaient de concert dans une tribune au monde : « *Quel plus grand scandale que l'impunité des criminels contre l'humanité ? Quel plus grand outrage pour les victimes et, au-delà, pour l'humanité tout entière ?* » On ne le leur fait pas dire.

En attendant la décision du Conseil constitutionnel, saisi par plus d'une centaine de députés et sénateurs sur la constitutionnalité de cette loi, la France devient légalement une terre d'impunité pour criminels de guerre et criminels contre l'humanité. Ce qui, malheureusement, ne change pas grand-chose dans les faits puisque bon nombre de génocidaires hutus rwandais y ont trouvé refuge de longues années sans être inquiétés. On se souvient également, en 2002, de l'intervention de Dominique de Villepin en pleine nuit, pour soustraire à la justice française le général Norbert Dabira, impliqué dans les massacres du Beach au Congo-Brazza.

RdB, Raphaël Granvaud

Droit de réponse (bis)

Bolloré nous écrit (encore)...

Le groupe Bolloré, visiblement très agacé par nos commentaires, nous a fait parvenir un nouveau droit de réponse.

« **D**ans le cadre de la publication d'un droit de réponse que la société Bolloré a été contrainte de solliciter à la suite de la parution, le 7 juin 2010, la signature d'Odile Tobner, d'un éditorial intitulé "Bolloré désenclave l'Afrique", la rédaction a cru utile de publier un commentaire auquel la société Bolloré entend répondre.

L'objectif de la « note-commentaire » de SURVIE.org est de minimiser et amoindrir les termes du jugement rendu par la 17^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Paris, le 6 mai 2010.

Pourtant, n'en déplaise aux détracteurs de la société Bolloré, ce jugement a bel et bien retenu le défaut d'enquête sérieuse de la part de journalistes de France Inter.

La société Bolloré entend rappeler les termes mêmes du jugement, extrêmement explicites. Le tribunal a relevé "que le journaliste a manqué aux exigences d'une enquête sérieuse qui aurait dû le conduire à vérifier ses sources ou recouper l'information purement verbale dont il disposait" ou encore que "les éléments dont les auteurs du reportage disposaient à cet égard sont insuffisants pour accréditer, surtout sous une forme aussi lapidaire et péremptoire les accusations, qui visent en l'espèce la société BOLLORE et Vincent Bolloré".

France Inter n'a pas fait appel de ce jugement, en acceptant les termes et les condamnations.

Le lecteur comprendra pourquoi, dans ces conditions, la société Bolloré a finalement accepté de se désister des autres poursuites engagées contre France Inter qui a accepté les désistements.

Chacun est libre de lire comme il le veut une décision de justice ; il est évident à laquelle il est difficile de tordre le cou : France Inter a perdu son procès contre Bolloré et Bolloré

a obtenu du tribunal des dommages et intérêts sanctionnant les manquements des journalistes de France Inter.

Si "leçons de journalisme" il doit y avoir, celle-ci a été donnée, sans conteste, par la 17^{ème} chambre du tribunal de grande instance de Paris, dite chambre de la presse, dont c'est la compétence. »

Billets d'Afrique : N'en déplaise à la société Bolloré et son directeur général, Gilles Alix, les commentaires participent à l'information. Afin de mettre un terme à ce feuilleton estival, nous pensons que nos lecteurs ont le droit de se faire eux-mêmes leur opinion à propos de ces droits de réponses successifs du groupe Bolloré. A l'abri de toute communication d'entreprise. Nous publions donc l'intégralité du jugement en question sur notre site survie.org.

Le public pourra donc juger si le triomphe de la société Bolloré est aussi éclatant qu'elle veut le faire croire.

MAURITANIE

Contre qui la France est-elle en guerre

Comment le chiffon rouge du terrorisme permet aux puissances étrangères d'affirmer leur présence militaire dans la zone sahélienne.

C'est le 22 juillet que la presse espagnole dévoilait l'opération militaire franco-mauritanienne dans le désert malien pour libérer le Français Michel Germaneau, retenu en otage par Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI) depuis le 19 avril.

Du côté des autorités françaises, ni le ministère des Affaires étrangères ni celui de la Défense, pas plus que Nicolas Sarkozy ne commentaient l'affaire.

A l'inverse, le pouvoir mauritanien triomphait bruyamment et se félicitait du succès d'une opération militaire visant à prévenir l'attaque d'une base militaire par cent cinquante combattants de l'AQMI.

Il remerciait aussi la France pour son soutien logistique et technique tandis qu'à Paris, le ministère de la Défense reconnaissait, du bout des lèvres, un appui à l'opération. La presse ibérique maintenait toutefois que des soldats français avaient participé directement à l'opération. Ce que semblait confirmer, contraint, le ministère français de la Défense en avouant la participation au raid de vingt à trente soldats des forces spéciales et que le but était bien la libération de Michel Germaneau.

Libération d'un otage ou prévention d'une attaque ? Mauritanien et Français ne sont visiblement pas sur la même ligne. Un décalage compréhensible dans la mesure où la lutte contre le terrorisme sert davantage l'image du président, Mohamed Ould Abdel Aziz qui évite ainsi de passer pour un larbin de l'armée française.

Or l'armée mauritanienne n'a nullement les capacités, malgré les formations dispensées par les Français, de mener une telle opération. Si l'on rajoute que quelques dizaines d'hommes des forces spéciales, à la puissance de feu redoutable, se suffisent amplement à eux-mêmes, on peut estimer que les Mauritanien ont seulement fourni quelques guides et véhicules.

Qui pour contrôler la politique de la France dans la région?

Mais au-delà de la forme, ce raid soulève de graves questions sur notre

fonctionnement politique et nos relations avec les pays africains.

D'une part, comme le dénoncent les députés mauritanien de l'opposition, cette attaque constitue un authentique acte de guerre, sans qu'aucun parlementaire d'aucun pays n'ait jamais été consulté.

Ensuite, les autorités maliennes ne furent même pas informées de cette attaque sur leur sol. C'est dire en quelle estime, on tient la souveraineté du Mali.

Cela dévoile aussi la nature des relations entre la France et la Mauritanie. Celle-ci n'étant qu'un pion ou un vassal servant de paravent pour cette opération décidée vraisemblablement le 13 juillet, lors d'une rencontre Sarkozy-Abdel Aziz. C'est aussi un des dividendes du soutien élyséen au putsch et aux fraudes électorales qui ont permis au président mauritanien de s'installer au pouvoir.

En outre, la France, malgré l'échec de l'opération, montre qu'elle peut mener des opérations militaires n'importe où dans la région et personne n'a rien à en dire, même les autorités des pays où elle intervient.

Au vu des discours martiaux tenus par MM. Sarkozy, Fillon, Morin et Kouchner, l'assassinat de Michel Germaneau va servir à légitimer une présence militaire française accrue, puisque « nous sommes en guerre contre AQMI » et que « nous allons renforcer notre présence », etc.

L'armée française forme déjà officiellement des militaires dans la région, mais cette opération a permis de révéler quelques éléments inconnus sur la présence de soldats hexagonaux en Mauritanie. Selon des informations concordantes, l'opération militaire serait partie de la base de Bassikounou (à l'extrême sud est du pays) où la population faisait état, depuis un certain temps déjà, de va-et-vient d'hélicoptères (dont l'armée mauritanienne est dépourvue) et de la présence de militaires « blancs ». Ceux-ci ne circulant pas en dehors de la base, on ne peut que spéculer sur leur nationalité mais les américains étant installés ailleurs dans le pays, il est fort probable qu'ils soient français.

Pourtant les autorités des deux pays ont toujours répondu aux députés mauritanien que les seuls formateurs militaires français présents étaient bien plus au nord, à Atar qui dispose d'un aéroport.

Plus grave, l'examen des photos de



l'attaque franco-mauritanienne montre que le camp était plutôt celui de trafiquants et non pas de terroristes préparant une attaque d'envergure. Malgré les affirmations des autorités mauritanien selon lesquelles une grande quantité d'armes ont été saisies et brûlées, mais nulle photo d'un tel stock...

C'est aussi l'avis de plusieurs informateurs ayant des relations dans l'appareil sécuritaire, tel que Jeremy Keenan, anthropologue britannique très au fait des dessous du terrorisme dans la région.

Si cela est vrai, la France a mené un raid militaire illégal en territoire étranger pour, au final, assassiner sept personnes, seulement coupables d'être de petits trafiquants, sans que cela ne suscite le moindre questionnement

Par ailleurs, on peut s'interroger sur le contenu des photos diffusées par la télévision nationale mauritanienne montrant, sur le corps d'un des « terroristes » tués, des traces de coups, de lacérations, bref de tortures... Au retour du raid franco-mauritanien, l'enlèvement de deux éleveurs nomades maliens, « membres » d'AQMI, avait été dénoncé par des autorités locales maliennes. Ils ont finalement été relâchés quelques semaines plus tard, alors que les autorités françaises avaient nié la réalité de ces enlèvements, soit que les militaires français y ont directement participé, soit qu'ils ont cherché à couvrir leurs homologues mauritanien.

Quelle véracité pour la menace islamiste?

Toute cette affaire amène inévitablement à s'interroger sur Al Qaida au Maghreb islamique. AQMI est coupable d'avoir enlevé et/ou assassiné des ressortissant occidentaux, d'avoir attaqué à plusieurs reprises les armées mauritanien,

au Sahel ?

maliennes et algériennes et de prélever des taxes sur les trafics de la région, notamment de drogue.

Par ailleurs, alors qu'aucun contact n'a jamais été établi entre ces terroristes et quelques médias que ce soient, ces derniers sont toujours prompts à livrer un tas d'informations détaillées sur la structuration du mouvement : qui en est le chef, quelles sont les rivalités de pouvoir entre les émirs, leurs profils politico-psychologiques, lequel contrôle quelle région, leur armement, leur nombre variant de trois cents à mille etc.

Les sources sont toujours les mêmes sources sécuritaires, presque exclusivement algériennes. Mais si les autorités algériennes sont capables de tant de détails, s'ils correspondent toutefois à une réalité, c'est qu'AQMI est infiltré.

Il serait alors facile de l'anéantir, surtout avec les moyens de surveillance modernes ou traditionnels car contrairement à la représentation que l'on en a en Occident, le désert n'est pas une vaste zone aveugle, pour circuler, il y a des routes et les nomades sont aussi partout présents...

L'Algérie, parrain régional ?

Est-ce à dire qu'AQMI bénéficierait de la complicité de l'Algérie ? Des analystes vont plus loin. Ainsi, François Géré, président de l'Institut français d'analyse stratégique et chargé de mission pour l'Institut des hautes études de la défense nationale, a déclaré, sur RFI le 24 juillet, à propos d'Abou Zeïd qui retenait en otage Michel Germaneau, qu'il y a « des doutes sur son indépendance totale à l'égard des services de sécurité algériens. »

Jeremy Keenan affirme qu'« Abou Zeïd est lui-même considéré comme un agent du DRS », c'est-à-dire de la sécurité militaire algérienne réputée être le cœur du pouvoir algérien et dirigé par le général Mohamed Médiène, dit « Toufik ».

Mais quel serait l'intérêt de l'Algérie à instrumentaliser ceux qui la menacent ? Pour Salima Mellah, animatrice de l'organisation de défense des Droits de l'homme algérienne *Algeria-Watch*, comme pour François Gèze, directeur des éditions La Découverte, « le terrorisme résiduel » du GSPC est un des instruments (des chefs de l'armée algérienne) pour consolider leur mainmise sur les richesses du pays et



Libération d'un otage ou prévention d'une attaque ? Mauritiens et Français ne sont visiblement pas sur la même ligne.

pour se légitimer auprès des puissances occidentales. »

Pour Jeremy Keenan toujours, « toute la stratégie du DRS en créant l'AQMI dans la région sahélienne en 2006, a été de convaincre les Occidentaux, et en particulier les États-Unis, du rôle indispensable de l'Algérie comme gendarme régional » (*Rue89*, 9 août 2009).

De même, en déstabilisant ses voisins sahéliens grâce à AQMI, et forte de sa puissance militaire, Alger se pose en parrain régional sans qui rien n'est possible dans la région. Les Algériens, très en froid avec les Français et les Américains (depuis 2006 et une sombre histoire d'espionnage), ont maintenant des tentations hégémoniques et cherchent à chasser les Occidentaux du Sahel considérant la région comme leur chasse-gardée.

Dans ce contexte, certains ont interprété l'enlèvement de Pierre Camatte, en décembre 2009, comme un premier avertissement à destination des autorités françaises. Ce ne fut vraisemblablement pas suffisant. En avril, Michel Germaneau fut enlevé. Les revendications peu claires de ses ravisseurs et le refus de négocier sont vues comme une condamnation à mort, geste encore plus ferme à destination de Paris.

Dans cette optique, l'assaut français pourrait être la réponse du berger à la bergère : non seulement, nous ne nous en allons pas, mais en plus, on intervient militairement avec nos forces spéciales, peu importe que Germaneau soit là ou non. Une version à considérer toutefois avec prudence tant il subsiste des zones d'ombres.

Bataille géopolitique dans l'arrière-cour de la France

Derrière ce « grand jeu » sahélien, où l'on retrouve aussi les États-Unis avec l'initiative pan-Sahel (PSI), la Chine (au Soudan), la Grande-Bretagne ou la Libye, il y a évidemment le contrôle des réserves énergétiques (pétrole, gaz, uranium, ainsi que le potentiel, pour l'instant assez lointain, d'énergie solaire) que recèle la région et des flux qui vont la traverser (comme par exemple, le Transsaharien. Gas Pipeline ou l'exportation du pétrole malien bientôt en exploitation). Et pour cela, rien de mieux que d'être présent militairement et d'avoir la mainmise sur les forces de sécurité de la région.

Comme le souligne, Mehdi Taje, chercheur à l'Institut d'études stratégiques de l'École militaire de Paris, « le jeu des puissances étrangères amplifie [la] menace [islamiste]. Parce que ça sert leurs intérêts. Ce qui leur permet de se positionner militairement. En agitant le chiffon de la menace islamique, la France s'aligne sur certaines ambitions américaines. » Pour lesquelles il dit qu'« officiellement il s'agit de renforcer les capacités des armées locales. Officieusement c'est une manière d'affirmer leur présence militaire » (*L'Humanité*, 29 juillet).

Au-delà des ambitions économiques, on peut aussi retrouver dans la geste sarkozyste, l'ambition mégalomane d'une France puissance mondiale qui doit être présente, surtout là où d'autres veulent la chasser. C'est exactement la façon de faire de Nicolas Sarkozy, jamais en reste d'outrances, décrivant un axe du terrorisme allant du Pakistan jusqu'au Sahel.

Issa Bâ

Multinationales US : entre transparence et toute puissance

La réforme de Wall Street a permis une avancée majeure dans la lutte pour plus de transparence. Mais au-delà d'interrogations pratiques et techniques, faut-il réellement y voir un signal politique encourageant ?

Mi-juillet, le Congrès américain a adopté un texte de loi sur la régulation financière, présenté comme rien de moins que la plus grande réforme de Wall Street depuis 1930. Un texte de 2 300 pages à propos duquel l'économiste Raphaël Didier rappelle sur son blog qu'« *il reste encore à fixer de nombreux détails à coup de décrets rédigés par les dix régulateurs concernés, dans un délai de trois mois à quatre ans !* »

Cette loi dite Dodd-Frank, du nom de ses deux co-auteurs, contient une mesure réclamée depuis plusieurs années par plus de 600 associations dans le monde dans le cadre la campagne « *Publiez ce que vous payez* » : les compagnies minières et pétrolières cotées à Wall Street devraient être contraintes d'ici 9 mois de détailler l'ensemble des impôts versés aux Etats producteurs, ce qui devrait permettre aux sociétés civiles de ces pays de demander des comptes à leurs dirigeants sur l'utilisation de cette manne financière. En outre, le Congo Minerals Act, inclus dans cette loi, vise à couper le lien entre l'exploitation des minerais et les conflits persistants à l'Est de la RDC, en imposant une traçabilité garantissant que leur commerce ne finance pas, directement ou indirectement, les groupes armés dans la région.

D'après *Les Echos* (26 juillet), vingt-neuf des trente-deux plus grandes compagnies internationales sont concernées par cette loi, ainsi que huit des dix plus grosses compagnies minières. Mais peut-être faut-il relativiser ces chiffres, qui semblent ne pas considérer toutes les sociétés d'exploration et toutes les sociétés de taille moyenne du secteur minier, majoritairement cotées à Toronto. En effet, comme l'ont montré les auteurs de *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique* (Ecosociété, 2008), à l'échelle mondiale, près de deux tiers des sociétés minières sont enregistrées à

la Bourse de Toronto, où elles bénéficient d'une réglementation sur mesure et d'un soutien indéfectible du gouvernement canadien. Le volume d'activité minière mondiale concerné par la loi Dodd-Frank reste donc à déterminer.

Des flous bien permissifs

En outre, sur le plan technique, des interrogations subsistent. La première concerne les moyens de contrôle : comment la *Securities and Exchange Commission* (SEC), gendarme de la bourse de Wall Street, pourra-t-elle vérifier les informations fournies et sanctionner les contrevenants ? Car il s'en faudrait de peu pour que cette mesure rejoigne dans les faits les inefficaces « *mesures volontaires* » et autres « *autorégulations* » que l'on retrouve systématiquement dans les différents codes de conduite du secteur des industries extractives.

Deuxièmement, ces obligations seront-elles bien applicables aux groupes consolidés, c'est-à-dire à l'ensemble de leurs filiales, enregistrées bien souvent dans d'autres juridictions, notamment au Canada ? Comment pourront-elles être étendues aux consortiums et holdings dans lesquelles ces groupes ne peuvent avoir qu'une part minoritaire, mais qui ne devrait en aucun cas les exonérer de leur responsabilité ? En clair, ces sociétés n'auront-elles pas la possibilité, comme elles le font pour l'impôt, de jouer à nouveau sur la domiciliation de leurs filiales pour contourner ces obligations ?

Chez Total, on s'est déjà empressé de souligner un flou juridique : « *la*



réglementation nationale de l'Etat producteur » risque de s'opposer à la nouvelle loi américaine, puisque « *la plupart des Etats hôtes ont adopté des règles de confidentialité sur leurs contrats pétroliers* ». Cette démarche unilatérale des Etats-Unis est en effet visiblement déconnectée de cadres multilatéraux qui lui auraient donné plus de pertinence et d'efficacité, et où la première puissance mondiale obtient en général la satisfaction de ses exigences. Les promoteurs de cette transparence en sont donc réduits à espérer un hypothétique effet d'entraînement sur d'autres juridictions, notamment la City de Londres, le Canada ou l'Australie. Celui-ci pourrait se faire au travers des normes édictées par le Conseil international des normes comptables (IASB), utilisées par plus d'une centaine de pays. Mais comment ne pas craindre, à l'instar de l'épisode des pseudo-listes noires et grises de l'OCDE sur les paradis fiscaux, un énième écran de fumée permettant aux tenants du système de déclarer que le problème est résolu ?

Ce risque ne sera jamais évité tant que l'on ne se sera pas attaqué au cœur du problème : tant que le secret bancaire restera intouchable et sacré, aucun arsenal de mesures techniques n'apportera de solution.

Le « code de conduite contre l'évasion fiscale » de l'ONU

Le code de conduite sur la coopération et la lutte contre l'évasion fiscale internationale proposé cet été par l'ONU semble se ranger dans la catégorie des écrans de fumée. Le code en question demande la disponibilité de certaines informations, notamment sur l'identité des détenteurs de comptes, mais sans faire tomber le rempart essentiel de la fiducie (ou Trust : montage qui permet un transfert partiel de propriété vers le fiduciaire -ou trustee- qui en assure la gestion au profit d'un bénéficiaire qui reste souvent impossible à identifier). Et comme pour les listes grises de l'OCDE, il n'y est aucunement question de transfert automatique d'informations mais uniquement « à la demande ». Quant à l'idée de contraindre les entreprises à déclarer leurs profits pays par pays, pour faire apparaître les paradis fiscaux où elles engrangent des milliards à l'abri du fisc, elle est tout simplement absente du document...

Les multinationales continueront, avec la bienveillance d'élites politiques complices, de tracer les voies de contournement de chacun de ces nouveaux petits obstacles.

Petites avancées et grands reculs

Si cette loi a été quasi-unanimement saluée comme un « grand pas » dans la lutte politique qui oppose la société civile aux multinationales états-uniennes, d'autres faits d'actualité permettent pourtant de mesurer une évolution défavorable de ce rapport de force. Ainsi, comme l'explique l'ancien secrétaire d'état américain au travail, Robert Reich (*Le Monde*, 8 août), le lobby industriel et en particulier pétrolier vient de remporter de nouvelles batailles décisives dans son pays.

Une décision récente de la Cour Suprême « a conféré aux grandes entreprises le statut d'individu pouvant se prévaloir des droits prévus par le premier amendement pour dépenser des sommes illimitées dans des spots de campagne télévisée ». En parallèle, la cour d'appel du district de Columbia a décidé de ne plus limiter les « contributions versées aux comités indépendants créés dans le but de soutenir ou de combattre tel ou tel candidat ». En conséquence, la *Federal Election Commission* vient d'en conclure que « des entreprises, et non plus seulement des individus, pourront désormais verser des sommes illimitées (...) Désormais, toutes les limites ont été supprimées et tous les coups sont permis. Même BP, société britannique, est officiellement libre d'influencer à sa guise la politique américaine. »

Aucun doute : plutôt qu'un recul des multinationales, la tendance outre-atlantique est bien au renforcement de leur main-mise sur la sphère politique, et cela n'augure rien de bon pour les négociations dans des cadres multilatéraux, les seuls qui comptent vraiment.

Cette évidence nous rappelle que même avec des objectifs « réalistes » à court terme et des « petits pas » comme la loi Dodd-Frank, l'objectif à moyen terme se doit d'être plus ambitieux, et viser une réappropriation par les peuples d'une souveraineté confisquée par ces empires économiques et politiques que sont devenues les multinationales.

Au niveau global cela passe invariablement par la levée du secret bancaire et le démantèlement des juridictions offshore, et au niveau des ressources africaines par la fin de leur exploitation par des entreprises transnationales, aussi « transparentes » soient-elles.

Alice Primo

Tchad : l'ingrat Déby marchande

Ni l'Elysée ni l'Etat major n'entendent abandonner une présence militaire au Tchad. Aussi Idriss Déby sait-il qu'il ne prend pas trop de risques quand il proclame : « Si la France dit qu'elle n'a pas de moyens pour payer et qu'elle veut partir, nous garderons les meilleures relations possibles mais nous n'empêcherons pas Épervier de partir ». C'est l'armée française qui a amené Idriss Déby au pouvoir et qui lui a permis de le conserver, jusqu'à la récente offensive rebelle de février 2008.

Mais depuis l'accord de paix entre le Tchad et le Soudan, les rebellions tchadiennes ont perdu leur principal sponsor, ce qui permet au président tchadien de faire monter les enchères et d'exiger, comme ses homologues djiboutien et sénégalais, une meilleure contrepartie financière à la présence militaire française.

Car malgré la manne pétrolière, les caisses de l'Etat tchadien sont vides... Réclamer une rallonge à Paris est néanmoins plus sûr que d'imprimer en douce des faux dinars de Bahreïn.

Une dizaine de pilotes d'hélicoptère tchadiens doivent être formés en France à partir du mois d'octobre sur la base de Dax, dans les Landes (*Jeune Afrique*, 26 août). Ils devraient permettre à N'Djamena de remplacer une partie des mercenaires étrangers qui lui coûtent une fortune.

Et malgré l'accord avec le Soudan, Déby surveille, comme le lait sur le feu, les rebellions tchadiennes. Il vient ainsi d'interdire la circulation des Toyota *pick-up* sur l'ensemble du territoire excepté celles appartenant à l'administration, aux ONG, aux diplomates et aux chefs traditionnels. Il est donc toujours bon d'avoir son protecteur à ses côtés.

Une poutre dans l'œil de Leenhardt

A la veille du défilé du 14 juillet en présence des chefs d'Etat africains des anciennes colonies françaises, les téléspectateurs de France 2 ont eu droit à une grande leçon de géopolitique africaine (<http://www.bakchich.info/II-n-y-a-pas-de-dictature-en-11398.html>). Selon Etienne Leenhardt, il y a bien sûr des « pays où les fils succèdent à leurs pères », où des « présidents qui semblent être désignés à vie », mais le présentateur est formel : « Sur le plan politique, il n'y a pas de dictature en Afrique francophone ». Et sur le plan journalistique, y-a-t-il



quelqu'un pour lui expliquer la différence entre journalisme et communication ? De toute évidence, il ne fallait pas froisser les invités du petit Nicolas...

L'Afrique merveilleuse du CIAN

Dans la lettre de juillet-août du CIAN (Conseil français des investisseurs en Afrique), son président Alexandre Vilgrain se laisse aller à une émotion bien compréhensible. Qu'on en juge : présent pour la première fois au Sommet France-Afrique de Nice fin mai, il a pu entendre Laurence Parisot décréter, devant un parterre de chefs d'Etat, que « l'investissement privé allait faire passer le continent du statut "à développer" au statut "émergent". On imagine la liesse dans les foyers africains...

Certes la malnutrition est durablement présente puisque « les récoltes ne sont pas au rendez-vous », mais on est soulagé d'apprendre que grâce à la déclaration de Yaoundé du 20 mai, « c'est désormais à l'Entreprise, enfin protégée (sic) par une véritable volonté politique de prendre le relais ». Pour être tout à fait rassuré, on aimerait en savoir plus sur la nature exacte de la protection évoquée, mais bon... faisons confiance à la nouvelle religion de l'Entreprise.

Lors de ce même sommet, la France « s'est mise de façon très intelligente (pléonasmie qui a échappé au président) en position de partenaire plutôt que leader, évitant d'être critiquée sur le terrain "historique" ». Cette prudence semble bien excessive. En quoi l'histoire des relations de la France avec le continent africain serait-elle susceptible d'être critiquée ?

Jean-François de Montvallon

Compaoré « rectifie » la Constitution

Quelle surprise ! Cela faisait longtemps que l'on prêtait au chef de l'Etat burkinabè, Blaise Compaoré, l'intention de réviser la Constitution afin de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels. Depuis plusieurs mois, de hauts responsables du parti majoritaire (73 députés), le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) appelaient à « revisiter » la Constitution pour supprimer cette limitation à deux quinquennats présidentiels. Au pouvoir depuis 1987 après le coup d'Etat qui avait « rectifié » Thomas Sankara, « élu » pour la première fois en 1991, l'ex-capitaine de l'armée a été réélu pour un second septennat en 1998 puis un quinquennat en 2005. Deux décennies pendant lesquelles il a joué au pompier pyromane en prenant sa part dans la déstabilisation de ses voisins, du Libéria à la Côte d'Ivoire. Réuni le 7 août à Ouagadougou, le congrès extraordinaire du CDP l'a investi candidat à l'élection du 21 novembre prochain tout en réclamant la révision de l'article 37 de la Constitution. Pour appuyer sa demande de révision constitutionnelle, trois mois seulement avant le vote, le CDP souligne sans rire qu'« il revient au peuple souverain de renouveler ou non sa confiance à un candidat ». C'est à peu près le même argument qu'avait utilisé le président nigérien, Mamadou

Tdanja avant d'être chassé du pouvoir. La Constitution burkinabè peut être révisée par voie référendaire ou à la majorité absolue des députés. Avec une Assemblée nationale acquise, c'est une formalité pour Compaoré comme le sera « l'élection » du 21 novembre.

Penne, au Panthéon de la Françafrique

Le tripatouillage en vue de la Constitution du Burkina aurait contenté un des plus fidèles admirateurs de Blaise Compaoré, Guy Penne, décédé en juillet. L'ex-sénateur socialiste et ancien conseiller pour les affaires africaines et malgaches de François Mitterrand, a été l'un des artisans les plus doués dans le branchement de l'entourage de François Mitterrand aux réseaux de la Françafrique.

Un vieux routier en chasse un autre

Emmanuel Beth, le général de corps d'armée et directeur de la Coopération militaire et de la défense au Quai d'Orsay vient d'être nommé ambassadeur de France au Burkina Faso. Surprenante nomination décidée à l'Elysée. Beth retrouvera le colonel-major burkinabè Gilbert Diendjéré, chef du régiment de la sécurité présidentielle à qui il a remis la Légion d'honneur en 2008. Diendjéré était l'officier conduisant l'escadron qui a renversé le président Thomas Sankara dans un bain de sang en 15 octobre 1987.

C'est peu dire que Beth est un vieux routier de la Françafrique : ancien officier parachutiste de la Légion étrangère, il est passé par Djibouti à l'heure des troubles de l'indépendance. Près de vingt plus tard, en 1991, il est au Tchad, commandant en second de l'opération Epervier alors que Idriss Déby prend le pouvoir avec l'aide de l'armée française. En 2002, il est le 1^{er} commandant de la force Licorne en Côte d'Ivoire sous mandat onusien. Depuis le QG de l'ONUCI, il pilotera les entreprises françaises vers les contrats. Il confiera d'ailleurs, en 2007, lors d'une journée d'étude de la Fondation pour la recherche stratégique : « *Les forces françaises ont ainsi été les pilotes de l'ensemble des autres acteurs, notamment les intervenants économiques. L'action de la force Licorne a, dès le début, conditionné le retour des acteurs économiques. Il a fallu par exemple relancer la circulation du train entre la Côte d'Ivoire et le Mali* ». Il s'agissait en fait du train ivoiro-burkinabè, exploité par la Sitarail, filiale de Bolloré.

Pour finir, une perle à accrocher à son nouveau costume d'ambassadeur : « *Le français est une langue de travail pour nous, les militaires. C'est un facteur de sécurité. Le français développe des éléments sécurisants. C'est un vecteur de dialogue, d'apaisement, qui respecte les particularismes locaux. L'anglais est plus manichéen. Le français est la langue privilégiée du maintien de la paix.* » (Colloque sur « l'Avenir de la francophonie », Paris, 6 et 7 mai 2008).

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
 - Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement
- Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro : Souing, Issa Ba, Kà mana

Abonnements: Frédéric Galerne
Association Survie

107, Bd de Magenta
F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n°
0211G87632

Dépôt légal : septembre 2010 - ISSN
1155-

1666 Imprimé par Imprimerie 3 A
Abonnement:

25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

